

Activités internationales de l'Assurance Maladie - Risques professionnels

Rapport 2021-2022

L'Assurance Maladie-Risques professionnels (AMRP)

Également connue sous le nom de **Branche “accidents du travail / maladies professionnelles (AT/MP)”** de la Sécurité Sociale, l'Assurance Maladie-Risques professionnels (AMRP) agit pour une bonne santé au travail avec le soutien d'un réseau d'organismes implantés sur tout le territoire :

- les Caisses primaires d'assurance maladie (**CPAM**),
- les Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (**CARSAT**),
- la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (**CRAMIF**),
- les Caisses générales de sécurité sociale (**CGSS**).

Elle indemnise les victimes de maladies professionnelles, d'accidents du travail ou de trajet. Elle aide les entreprises et les travailleurs indépendants à prévenir les risques, elle calcule leurs taux de cotisation.

Sur le plan national, la **Direction des risques professionnels (DRP)** au sein de la **Caisse nationale de l'Assurance maladie (CNAM)** bénéficie de l'expertise de deux acteurs qu'elle finance : l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (**INRS**) et EUROGIP.

Abréviations et sigles fréquemment utilisés

AISS	Association internationale de la sécurité sociale
AT	Accident(s) du travail
DGT	Direction générale du travail
EU-OSHA	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
MP	Maladie(s) professionnelle(s)
SST	Santé et sécurité au travail

Sommaire

Introduction	4
Participation à des projets européens ou internationaux.....	6
Relations de travail bilatérales	11
Organisation d'événements et contribution à des conférences à vocation européenne ou internationale.....	12
Participation à des réseaux européens ou internationaux	16
Relations avec des délégations étrangères	20

Introduction

À l'instar de ses homologues étrangers, l'Assurance "accidents du travail / maladies professionnelles" française ou "Assurance Maladie - Risques professionnels (AMRP)" est impliquée dans des actions internationales.

Cela lui permet d'échanger sur des problématiques communes utiles dans le cadre des actions et priorités de travail nationales, mais aussi de valoriser ses activités à l'international.

Cet exercice peut prendre différentes formes comme l'adhésion, en tant que membre, à des réseaux ou associations (ex : Association internationale de la sécurité sociale), la participation à des projets financés par des organismes européens ou internationaux (ex : EU-OSHA, Commission européenne, Bureau international du travail), la coopération bilatérale avec des organismes d'assurance ou de prévention homologues ou des interventions lors de congrès ou colloques à dimension internationale.

Comme stipulé dans la [Convention d'objectifs et de gestion AT/MP 2018-2022](#), la Direction des risques professionnels de la CNAM a confié à EUROGIP la mission de centraliser l'information relative aux différentes activités internationales que mènent les organismes de l'AMRP et de valoriser ces actions tant auprès du réseau que de ses partenaires.

En vue de structurer cette activité, EUROGIP a constitué un comité de pilotage¹ qui a notamment pour missions :

- d'étudier des sollicitations d'interventions à l'international et de les diffuser éventuellement au réseau,
- d'arbitrer, le cas échéant, la représentation de l'AMRP dans tel ou tel projet, instance ou conférence,
- d'orienter les participations selon les priorités de travail de l'AMRP et se positionner sur des champs stratégiques pour elle,
- d'identifier au sein du réseau les ressources expertes susceptibles d'être proposées en réponse aux sollicitations,
- de clarifier les modalités opératoires de mobilisation des experts, en lien étroit avec leur employeur,
- d'accompagner les experts pour faciliter leur mission à l'étranger,
- d'assurer le suivi des missions pour identifier / capitaliser les bonnes pratiques internationales éventuellement transposables par l'AMRP en complément des travaux d'EUROGIP.

Par ailleurs, un "référént relations internationales" a été nommé au sein de chaque CARSAT et dans les CGSS de Guyane et de la Réunion.

Il est chargé notamment de centraliser les informations concernant les activités internationales au sein de son organisme pour les transmettre à EUROGIP, recevoir les informations et

¹ La comité de pilotage associe la Direction des risques professionnels de la Caisse nationale de l'assurance maladie, l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) et la Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France (CRAMIF)

sollicitations envoyées par EUROGIP lorsque l'AMRP recherche par exemple des intervenants dans le cadre d'appels à candidature pour des projets ou des conférences.

L'objectif est de garantir un échange d'informations fluide au sein du réseau et de faciliter ainsi la participation de l'AMRP aux travaux internationaux.

En vue de faciliter les échanges et de favoriser la connaissance des actions à l'étranger, EUROGIP fait traduire à présent tous les ans vers l'anglais le document "L'essentiel santé et sécurité au travail". Ce document "[Key Features of 2021 Health and safety in the workplace](#)" est ainsi mis en ligne sur le site [ameli.fr](#) et sur le site d'EUROGIP. Il servira également dans le cadre des relations internationales de l'AMRP et sera transmis aux correspondants RI des Caisses.

Le présent Rapport d'activités regroupe les informations relatives à 2021 et 2022 et a été réalisé à partir des informations transmises par les référents "Relations Internationales" et celles d'EUROGIP.

Il est à noter que l'activité internationale des experts Normalisation, coordonnée également par EUROGIP, n'est pas intégrée dans ce document, dans la mesure où elle fait déjà l'objet d'un rapport d'activité annuel² spécifiquement dédié.

² Cf. "Activité normalisation de la Branche AT/MP – Extrait du Rapport 2021" https://eurogip.fr/wp-content/uploads/2022/06/EUROGIP-177F-Extrait_RA_normalisation_2021.pdf

Participation à des projets européens ou internationaux

3 Contrats avec l'EU-OSHA

Prévention des troubles musculosquelettiques (TMS)

En décembre 2020, l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) a sollicité EUROGIP pour continuer le travail effectué lors d'un précédent contrat (2018-2020) visant à recueillir et intégrer à une base de données des outils et ressources pratiques collectés au niveau international pour mieux faire connaître les TMS et aider les entreprises à prévenir ces risques.

Le travail, qui a duré toute l'année 2021, a consisté plus particulièrement à rechercher de nouvelles ressources francophones pour ensuite les ajouter à la base de données. Celle-ci était développée notamment dans le cadre de la campagne européenne 2020-2022 de l'EU-OSHA axée sur la prévention des TMS d'origine professionnelle.

Indicateurs de suivi et de contrôle de la SST (2021-2022)

EUROGIP a remis à l'EU-OSHA en octobre 2022 le rapport final de ses travaux réalisés dans le cadre de l'appel d'offres intitulé : "Vue d'ensemble structurée sur les indicateurs des systèmes de suivi et de contrôle de la SST".

L'objectif principal du projet, qui a démarré le 15 novembre 2021 pour une durée de 11 mois, était d'identifier les principaux indicateurs utilisés dans les systèmes de suivi et de contrôle de la santé-sécurité au travail (SST) dans les pays de l'UE et pays tiers, d'analyser leur similitude avec ceux utilisés dans le baromètre SST de l'EU-OSHA et de décrire les indicateurs qui seraient différents de ceux de l'Agence.

Il s'agit pour cette dernière de modifier ou d'améliorer ses propres outils de suivi en mettant l'accent sur de nouveaux indicateurs et moins sur ceux issus des statistiques traditionnelles (accidents du travail, maladies professionnelles reconnues, etc.).

Baromètre européen SST - Indicateur Inspection du Travail (2022-2023)

Fin 2022, EUROGIP s'est vu confier par l'EU-OSHA un contrat afin de proposer de nouveaux indicateurs de suivi de l'activité de l'Inspection du Travail en Europe pour le Baromètre européen de la SST.

L'objectif est d'étoffer la section correspondante de cet outil en identifiant quelles données statistiques portant sur l'inspection du travail pourraient être ajoutées et, le cas échéant, de démontrer s'il est possible de déterminer un effet des indicateurs principaux (leading indicators) sur les indicateurs retardés (lagging indicators).

Feuille de route européenne sur les agents cancérigènes³

Selon les estimations, le cancer représente la principale cause des décès d'origine professionnelle dans l'UE. Aussi, le 25 mai 2016, six organisations européennes ont signé une "feuille de route" par laquelle elles s'engageaient à mettre en œuvre un plan de mesures volontaires pour accroître la sensibilisation aux risques résultant de l'exposition à des substances cancérigènes sur le lieu de travail et échanger de bonnes pratiques.

Lors de la conférence de la présidence allemande "STOP au cancer sur le lieu de travail" en novembre 2020, les partenaires de la feuille de route ont présenté une nouvelle stratégie 2020-2024, dont les quatre objectifs sont :

- Sensibiliser à travers l'Europe les entreprises et les travailleurs aux risques d'exposition aux substances cancérigènes et à la nécessité d'actions préventives.
- Aider les entreprises et les travailleurs à prévenir l'exposition aux agents cancérigènes sur le lieu de travail et à minimiser ses effets sur la main-d'œuvre.
- Engager l'industrie et les secteurs et accroître l'implication des parties concernées pour multiplier nos efforts dans toute l'Europe.
- Cibler l'innovation pour combler le fossé entre les résultats de la recherche et les besoins des entreprises.

La France, via la Direction générale du travail (DGT), est impliquée dans cette feuille de route pour "Mobiliser les parties prenantes" et plus particulièrement les organismes d'assurance sociale (défi 3.2). La DGT a ainsi sollicité la DRP, laquelle a proposé à EUROGIP de la représenter afin de valoriser les outils développés en France.

Cela concerne notamment l'outil [SEIRICH](#) pour évaluer les risques chimiques en entreprise et la démarche de prévention "[Risques Chimiques Pros](#)". Il s'agit également de faire un état des lieux de ce qui est proposé dans les autres États membres de l'UE et de mettre en perspective les différents outils disponibles.

Science and Policy for a Healthy future (2017-2021)

Programme HBM4EU

La Commission européenne avait lancé en 2017, dans le cadre du programme Horizon 2020, un programme de biosurveillance intitulé "Initiative européenne de biosurveillance (HBM4EU)"⁴.

Il regroupait 28 pays, engagés pour une durée de 5 ans, et visait les objectifs suivants :

- Fournir et, le cas échéant, générer des données d'exposition interne des populations générale et professionnelle.
- Mettre au point de nouvelles méthodes pour établir les liens de causalité entre les expositions et les effets sur la santé humaine.
- Améliorer l'évaluation des risques chimiques dans l'UE et fournir aux décideurs des données validées pour gérer les risques pour la santé humaine.

³ <https://roadmaponcarnogens.eu/>

⁴ <https://www.hbm4eu.eu/>

Ces huit organismes français participaient à cette initiative : Inserm, Inrae, Anses, Santé publique France, CEA, CNRS, Ineris, INRS.

L'INRS était engagé dans l'évaluation des expositions professionnelles pour fournir des données nouvelles, évaluer la pertinence de nouveaux biomarqueurs et déterminer les besoins en recherche.

Le projet s'est achevé en 2022 avec deux acquis principaux en matière d'expositions professionnelles :

- au chrome VI - Cr(VI) : près de 400 travailleurs exposés et 203 travailleurs non exposés ont été recrutés dans 9 pays ; les expositions ont été analysées afin d'en tirer des leçons.
- aux diisocyanates : 121 travailleurs exposés et 45 non exposés ont été recrutés dans 5 pays. À cause de la crise sanitaire, les données issues de cette étude sont encore en cours de traitement.

Partenariat pour l'évaluation des risques liés aux produits chimiques (PARC)

Démarré en mai 2022, PARC⁵ fédère environ 200 acteurs dans 28 pays européens. Le réseau des quinze acteurs français est constitué des ministères chargés de la recherche, du travail, de l'agriculture, de la transition écologique et de la santé et d'organismes de recherche, dont l'INRS. Il est animé par l'Anses (qui coordonne l'ensemble du projet PARC) avec l'appui de Santé publique France.

Ce partenariat a pour ambition de concevoir une méthode d'évaluation des risques des substances chimiques de nouvelle génération au regard des préoccupations de santé publique, de santé au travail et d'environnement.

L'action de l'INRS porte sur deux volets :

- La biosurveillance : de nouvelles données d'exposition professionnelle seront collectées, de nouvelles approches dans l'évaluation des polyexpositions seront développées, ainsi que des méthodes computationnelles, des modélisations des expositions professionnelles associées à une gestion de données accessibles et réutilisables.
- L'évaluation des dangers : des tests in vitro seront mis en œuvre pour évaluer les éventuels effets génotoxiques, cancérigènes ou perturbateurs endocriniens des substances chimiques.

Le partenariat PARC voit donc le renforcement de la collaboration européenne en santé au travail, collaboration déjà initiée dans HBM4EU. De plus, ce projet permettra à l'INRS de bénéficier d'une plateforme solide de compétences et d'expertises externes pour contribuer à ses missions.

5 <https://www.eu-parc.eu/>

NOAA-EM - Prélèvement et caractérisation de nano-objets, leurs agglomérats et agrégats, par microscopie électronique (2020-2025)

Devant la multitude des situations d'exposition aux aérosols constitués en tout ou partie de nano-objets, leurs agrégats et agglomérats (NOAA), il est nécessaire de développer des méthodes d'évaluation de l'exposition professionnelle, pour leur prélèvement et leur analyse par microscopie électronique.

Dans ce contexte et en réponse au mandat M/461 de la Commission européenne, un projet⁶ de recherche prénormative a été élaboré. Porté par TNO (organisme de recherche indépendant aux Pays-Bas), il rassemble cinq autres partenaires européens : l'INRS et le LNE en France ; l'IFA, le BAuA et IUTA en Allemagne. Le projet se déroule sur cinq ans (2020-2025) et s'articule autour de plusieurs phases : revues bibliographiques, actions expérimentales en laboratoire, traitement et analyse des données, harmonisation des méthodes et élaboration des documents normatifs.

Les résultats attendus sont le développement de nouvelles connaissances techniques et l'acquisition de nouvelles pratiques en microscopie électronique pour l'INRS. Les activités dans la période 2021-2022 ont porté notamment sur :

- Des travaux expérimentaux visant à mesurer l'efficacité d'échantillonnage de quatre dispositifs dédiés au prélèvement des particules en vue d'une analyse par microscopie électronique. Ceux-ci ont été terminés et traités début 2022.
- Des essais inter-laboratoires afin de tester les règles de comptage d'objets fibreux, des images au microscope à balayage de quatre aérosols de plus en plus complexes générés au BAuA (Institut fédéral pour la sécurité et la santé au travail). Des propositions de modifications de la procédure de comptage ont été formulées.
- Les travaux de rédaction de spécifications techniques communes sur les règles d'échantillonnage et d'analyse des échantillons pour la caractérisation des nano-objets en suspension dans l'air et de leurs agglomérats et agrégats pour la microscopie électronique à balayage et la microscopie électronique à transmission ont été poursuivis.

NOAA-LCS - Performances et applications des capteurs d'aérosols à bas coût à des fins d'évaluation des expositions professionnelles (2020-2024)

Les capteurs d'aérosols dits "à bas coût" (en anglais low-cost aerosol sensors, LCS) sont en plein essor. Pour autant, la connaissance de leur qualité métrologique est quasi inexistante. Dans ce contexte et en réponse au mandat M/461 de la Commission européenne, un projet⁷ de recherche prénormative a été élaboré dans l'objectif de produire de nouvelles connaissances techniques indispensables au développement d'un document normatif portant sur la mesure de l'exposition aux nano-objets, leurs agrégats et agglomérats (NOAA) à l'aide de LCS.

Porté par l'Institut IUTA⁸ en Allemagne, ce projet mobilise quatre autres partenaires européens : en France l'INRS et le LNE (Laboratoire national de métrologie et d'essais) ; en

6 <http://www.inrs.fr/inrs/recherche/etudes-publications-communications/doc/etude.html?refINRS=ET2020-003>

7 <https://www.inrs.fr/inrs/recherche/etudes-publications-communications/doc/etude.html?refINRS=ET2020-004>

8 L'IUTA est un institut de recherche dans le domaine des technologies énergétiques et environnementales et constitue le pont entre la recherche fondamentale et l'application industrielle.

Allemagne l'IFA (Institut pour la sécurité et la santé au travail de l'assurance légale accidents ; au Pays-Bas le TNO (voir infra). Il se déroule entre 2020 et 2024 et s'articule autour de plusieurs phases : revues bibliographiques, actions expérimentales en laboratoire et sur le terrain, développement d'une stratégie de mise en œuvre et élaboration du document normatif.

Les activités sur la période 2021-2022 ont porté notamment sur :

- Une revue exhaustive de la littérature traitant des performances des capteurs sur les lieux de travail.
- Les mesures en laboratoire visant à en étudier les performances. Des résultats ont été obtenus notamment sur leur justesse en fonction de la nature de l'aérosol mesuré.
- La préparation de mesures de terrain visant à étudier leur réponse en situation réelle. La stratégie d'intervention en entreprise a été définie.

Projet EODS sur les maladies professionnelles en Europe (2017-2021)

Les données statistiques sur les maladies professionnelles sont considérées comme essentielles pour définir et évaluer les politiques européennes en matière de santé et sécurité au travail en Europe. Aussi, EUROSTAT, la Direction statistique de la Commission européenne, a constitué un groupe de travail EODS (*European Occupational Diseases Statistics*) dans l'objectif d'expérimenter une nouvelle collecte de ces données.

Pour accompagner ce projet expérimental, une "Task force EODS" a été créée en 2017. Celle-ci comprend des médecins et statisticiens issus des organismes d'assurance/ministères (Autriche, Bulgarie, Croatie, Finlande, République tchèque, Finlande, France, Italie et Pays-Bas), des membres d'Eurostat et de la DG Emploi. EUROGIP en est membre en raison de son expérience en matière de comparaison européenne de statistiques MP⁹.

Le groupe se réunit chaque année et travaille à la mise en œuvre de la nouvelle méthodologie, évaluant les problèmes de comparabilité des données collectées. L'objectif est de rassembler des données nationales dans une base unique et de fournir des tendances sur les maladies professionnelles les plus reconnues au niveau européen.

Dans les années 2000, une telle expérience avait déjà été tentée. Mais Eurostat avait été contraint d'interrompre ses publications en raison de la non-comparabilité des pays entre eux. Aujourd'hui, il propose d'expérimenter une nouvelle collecte de données, plus simple et plus fiable (cf. le [Focus](#) publié par EUROGIP en 2021).

En avril 2022, il a été discuté des pistes de diffusion des statistiques sur les MP, toujours en mode "expérimental", en précisant bien les limites de ces statistiques et pour la plupart en agrégat de l'UE (sans détail de pays).

Parallèlement, EUROGIP a participé aux réunions plénières d'EUROSTAT sur les statistiques relatives aux accidents du travail (ESAW). Ont été abordés les thèmes de la sous-déclaration des AT, les modalités de reconnaissance de la Covid au titre du risque professionnel, la [stratégie européenne 2021-2027 sur la santé-sécurité au travail](#).

⁹ Cf. les rapports publiés sur le thème des MP sur <https://eurogip.fr/publication/>

Relations de travail bilatérales

Partenariats de recherche de l'INRS

L'INRS a des partenariats de recherche avec un certain nombre de ses homologues à l'étranger afin de mutualiser des moyens / compétences pour mener des travaux en commun et partager ses résultats. Ils prennent souvent la forme d'ententes ou d'accords de partenariats qui sont "activés" en fonction des besoins de chacun et des opportunités qui peuvent se présenter.

En 2019, l'INRS a renouvelé pour 5 ans son entente cadre de partenariat avec l'IRSST (Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail), son homologue québécois, pour travailler sur des sujets d'intérêt commun : biométrie, bruit et vibrations, sécurité des machines, évaluation des risques, moyens de protection cutanée...

Ce partenariat établit le cadre permettant les coopérations bilatérales en matière d'activités de recherche et d'expertise en santé et en sécurité du travail entre les deux organismes. La mise en commun des moyens, des compétences et des ressources contribuera à augmenter la capacité de production, de diffusion et de valorisation des résultats issus des activités de recherche et d'expertise menées par les deux organismes au bénéfice du monde du travail.

De même, l'INRS a établi notamment des liens forts avec l'IFA (Allemagne) en vue d'échanges sur les risques chimiques, biologiques, mécaniques principalement, avec Unisanté (Suisse), le NRCWE (Danemark), le STAMI (Norvège) et TNO (Pays-Bas). Pour ce qui est des partenariats hors Europe, ils concernent le KOSHA (Corée du Sud), l'INCVT (Maroc), l'ISST (Tunisie). En outre, des contacts ont été établis avec Fundacentro (Brésil) et deux réunions d'échanges en ligne ont été organisées sur les substances cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) et les risques psychosociaux.

Collaboration INRS-EU-OSHA

L'INRS participe depuis de nombreuses années aux travaux de l'EU-OSHA sur des thématiques prioritaires au niveau européen. Il se constitue ainsi des réseaux d'experts utiles pour la réalisation de son programme d'activité.

L'Institut s'est engagé en 2009 comme partenaire de son nouveau Centre thématique santé et sécurité au travail (2009-2013). Depuis, il est le partenaire français de l'Agence pour la mise en œuvre d'applications métier de l'outil d'évaluation des risques en ligne OIRA¹⁰. Il participe à ce titre à la réunion annuelle des référents pays de celui-ci : échange d'expériences et de bonnes pratiques, identification des besoins et des évolutions de l'outil.

10 <https://www.inrs.fr/metiers/oira-outil-tpe.html>

Organisation d'événements et contribution à des conférences à vocation européenne ou internationale

“Agir sur les cancers professionnels” - Présidence française de l'UE

Les 7 et 8 mars 2022 s'est tenu le colloque “Agir sur les cancers professionnels : pour une meilleure effectivité de la prévention notamment dans les TPE-PME” organisé dans le cadre de la Présidence française de l'UE.

La DRP, EUROGIP et l'INRS faisaient partie du comité de pilotage pour l'organisation de ce colloque au cours duquel l'INRS et la DRP ont pu présenter l'outil SEIRICH et le dispositif Risques Chimique Pro.

L'événement s'est tenu en présence de représentants des États membres, de la Commission européenne, des représentants européens des employeurs (BusinessEurope, SMEUnited) et des salariés (Confédération européenne des syndicats) ainsi que des agences spécialisées en sécurité-santé au travail : EU-OSHA, Institut fédéral allemand de la santé et de la sécurité au travail, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail, Institut national de recherche et de sécurité, Caisse nationale d'assurance maladie, Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail.

Il avait pour objectif de sensibiliser les entreprises et les travailleurs aux risques d'exposition aux substances cancérigènes sur le lieu de travail et de permettre un échange de bonnes pratiques entre experts, professionnels de la prévention et partenaires sociaux.

Le colloque entrait également dans le cadre de la Feuille de route européenne sur les cancers professionnels présentée en partie 1 du présent rapport et qui établit un partenariat renforcé entre les États membres signataires.

Les Débats d'EUROGIP (2021 et 2022)

Depuis 2003, EUROGIP organise chaque année une conférence européenne sur un thème d'actualité lié à son champ de compétences.

En raison de la crise sanitaire et du confinement annoncé, les Débats d'EUROGIP initialement prévus en mars 2020 sur le thème de la “Prévention des risques professionnels dans le secteur des soins aux personnes âgées” se sont finalement tenus le 9 mars 2021¹¹, mais en format digital, la situation sanitaire restant incertaine.

Après les mots de bienvenue et d'introduction, le plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge 2020-2024 a été présenté par Mme EL KHOMRI, ancienne ministre du Travail. Ensuite les tables rondes étaient respectivement consacrées aux thèmes suivants : constats, approches publiques de prévention face à une surexposition aux risques professionnels, leviers d'action pour mieux gérer les risques sur le terrain et déploiement d'une nouvelle culture de prévention.

¹¹ <https://eurogip.fr/debats/>

Les Débats d'EUROGIP organisés le 5 avril 2022 portaient sur la santé-sécurité au travail dans un monde du travail en mutation. Télétravail, robotique, nouveaux cadres organisationnels, nouveaux statuts... Ces évolutions peuvent avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des travailleurs et obligent parfois à repenser les politiques de prévention des risques professionnels.

La conférence était organisée autour de 5 grandes tables rondes :

- Quelles mutations du travail, quels impacts ?
- Télétravail : la nouvelle donne
- Le dialogue social européen pour accompagner les transformations
- Innovation et prévention des risques professionnels
- Feuille de route de l'UE à l'horizon 2027.

Une vingtaine d'intervenants ont présenté les actions mises en œuvre au niveau de l'UE (Commission, Eurofound, EU-OSHA), des organismes d'assurance et de prévention dans les pays de l'UE (France, Allemagne, Portugal, Italie), des partenaires sociaux européens, des tiers-lieux, des entreprises...

Comme en 2021, la conférence a été enregistrée (studio TV) et diffusée en direct au format digital. Les replays sont en ligne¹² ainsi que les actes¹³.

Conférence allemande sur la prévention des accidents dans les transports

La BG Transport (organisme d'assurance sectorielle en Allemagne) a sollicité EUROGIP pour qu'un expert français présente, lors d'une conférence qu'elle coorganisait avec l'AISS, les actions de prévention des accidents dans les transports mises en œuvre par l'AMRP.

Le sujet portait plus particulièrement sur les plateformes d'accès et de travail en hauteur équipant les véhicules de transport de marchandises. Celles-ci, non soumises à la directive machines, ne font pas l'objet d'uniformisation en matière de règles de sécurité, ni de normalisation.

Un ingénieur de la CARSAT Bretagne est intervenu et a pu présenter les actions mises en place par la CARSAT et son partenaire AFT depuis 2016.

Après la conférence, il a été désigné pour contribuer à l'écriture d'une future norme harmonisée sur les moyens d'accès permanent pour les machines mobiles.

Table ronde européenne lors des JNRP

Dans le cadre de l'organisation des Journées nationales des risques professionnels (JNRP) en 2021, dont le fil rouge était la préparation de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2023-2027, la DRP a sollicité EUROGIP pour trouver des intervenants pour la table ronde européenne intitulée : "Regards croisés européens sur la crise sanitaire : dispositifs de prise en charge en AT/MP du COVID-19".

¹² <https://www.youtube.com/@EUROGIPParis>

¹³ <https://euroqip.fr/wp-content/uploads/2022/05/Actes-Debats-Euroqip2022-SST-dans-un-monde-en-mutation.pdf>

Il a ainsi identifié les pays les plus représentatifs, présenté à la DRP les dispositifs respectifs et pris contact avec les représentants des homologues de la CNAM en Allemagne, Belgique, Italie, Finlande. La DRP et EUROGIP ont collaboré ensuite à la préparation des communications avec les intéressés qui ont pu intervenir en direct lors des JNRP ou sous forme d'entretien préenregistré.

Forum annuel de l'IAIABC (USA)

EUROGIP a présenté en distanciel en 2021 les systèmes d'assurance AT/MP en Europe lors du Forum annuel de l'IAIABC (*International Association of Industrial Accident Boards and Commissions*). Cette association américaine regroupe des organismes juridictionnels d'indemnisation des accidents du travail du monde entier ainsi que des organisations privées américaines impliquées dans le service des prestations et l'indemnisation des victimes d'AT.

Interview par POP TV (Slovénie)

En 2021, la chaîne de télévision slovène POP TV a interviewé EUROGIP sur les dispositifs des différents pays européens pour la reconnaissance du Covid-19 au titre des risques professionnels.

Participation à des manifestations internationales

L'INRS s'est impliqué dans différentes manifestations internationales auxquelles il a participé courant 2021 et 2022, en particulier :

- Congrès EPICOH 2021 octobre 2021(en ligne).
- 21^e Congrès triennal de l'Association internationale d'ergonomie en juin 2021 (en ligne).
- Participation à l'organisation de la 4^e édition du congrès groupe de recherche francophone sur les TMS qui s'est tenu en Tunisie en novembre 2022 et contributions scientifiques.
- Airmon 10 (Symposium international sur les principes modernes de la surveillance de l'air et de la biosurveillance) organisé à Bristol en novembre 2022
- Ventilation 2022 : 13th *International Industrial Ventilation Conference for Contaminant Control* organisée à Toronto en novembre 2022.

Les événements en présentiel étant moins nombreux, la participation à des webinaires s'est accrue en 2021-2022. EUROGIP a ainsi participé par exemple à plusieurs d'entre eux organisés par l'AISS sur des thèmes variés :

- L'intelligence artificielle dans le domaine de la sécurité sociale, 29 novembre 2022
- De l'invalidité à la capacité - évolution du rôle des processus d'évaluation », 19 septembre 2022
- Le big data dans la sécurité sociale, 29 mars 2022
- Syndrome post-COVID-19 et réadaptation - défis et approches, 17 mars 2022

Congrès international Loss Prevention 2022

La Direction régionale des risques professionnels de la CRAMIF a participé au 17^e EFCE *International Symposium on Loss Prevention and Safety Promotion in the Process Industries* qui se tenait du 5 au 8 juin 2022 à Prague (République Tchèque)¹⁴.

En collaboration avec le Laboratoire Réaction et Génie des Procédés (LRGP) et l'Université de Lorraine (LU), elle a ainsi travaillé à l'élaboration et la présentation d'un poster et d'une communication orale. Les travaux conduits, par la CRAMIF, ont traité d'une part du risque d'explosion de poussières dans le secteur des meuneries, dans le cadre du programme national de prévention Risques Chimiques Pros, et d'autre part des risques d'inflammation associés aux sols pollués par des hydrocarbures.

Forum 2022 : place de l'ergonomie dans l'hygiène du travail

Les 4 et 5 avril 2022, la Société française des hygiénistes du travail (SOFHYT) organisait une conférence sur le thème de la "Place de l'ergonomie dans l'hygiène du travail".

Cette conférence s'inscrivait dans le cadre de la campagne européenne de l'EU-OSHA 2020-2022 "Pour un travail sain : allégez la charge".

L'INRS y a proposé des présentations et des ateliers.

Enfin, la présence de membres de l'IOHA (*International Occupational Hygiene Association*) a permis de voir la façon dont l'ergonomie est appréhendée ailleurs dans le monde.

14 <https://www.cramif.fr/actualites/la-cramif-au-congres-international-loss-prevention-2022>

Participation à des réseaux européens ou internationaux

Association internationale de la sécurité sociale (AISS)

L'INRS est membre de la Commission spéciale de prévention de l'AISS¹⁵ depuis de nombreuses années et participe aux activités de plusieurs comités internationaux de prévention : Recherche, Culture de prévention, risques chimiques... Depuis quelques années, il s'est désengagé progressivement des comités Formation, Santé, Mécanique... pour se concentrer essentiellement sur les comités Recherche et Risque Chimique.

Après avoir présidé le premier pendant plusieurs années, l'INRS occupe maintenant la vice-présidence du Comité Recherche et la vice-présidence du comité Chimie. Il participe avec plusieurs experts aux groupes de travail du comité Risque Chimique.

L'INRS a pris part au dernier Congrès mondial de l'AISS à Toronto (Canada) en 2021, avec plusieurs communications d'experts et de chercheurs. Sa mission Veille et prospective a coorganisé avec la section machine de l'AISS une session technique sur la SST et la digitalisation au cours de laquelle sont intervenus l'INRS, Eurofound, l'ETUI (Institut syndical européen), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'IFA (organisme de recherche en Allemagne).

La CARSAT Alsace-Moselle participe au comité de prévention Machines de l'AISS.

EUROGIP, dans le cadre de sa mission de coordination des relations internationales, a :

- Contribué à l'état des lieux de la participation de l'AMRP à l'AISS ainsi que des attentes et propositions que les Français souhaitent porter pour l'avenir à l'AISS.
- Représenté l'AMRP au sein de la Coordination des institutions françaises membres de l'AISS (CIFM-AISS), dont la cérémonie de lancement a eu lieu le 24 mars 2022. Ce point focal joue un rôle essentiel dans le partage de connaissances et la mise en place d'une coopération technique entre les pays où le français est une langue officielle ou courante. EUROGIP participe aux réunions et suit les travaux et propositions de la Coordination.
- Représenté l'AMRP lors du Forum mondial de la sécurité sociale à Marrakech (Maroc) en octobre 2022. EUROGIP y a notamment rencontré différents interlocuteurs en vue d'évaluer quelle pourrait être l'implication de l'AMRP dans les travaux qui entrent dans son champ de compétences. Cela concerne en particulier les commissions "Prévention" et "Assurance AT/MP".

PEROSH

L'INRS est engagé au sein du réseau PEROSH¹⁶ qui regroupe 14 organismes européens de recherche en santé et sécurité au travail de 13 pays. Les activités de PEROSH se traduisent par des projets de recherche en commun (chaque organisme participant avec ses propres moyens), et un certain nombre de rencontres scientifiques (réunions de coordination ou workshops thématiques). D'autre part, PEROSH dissémine depuis 2022 des résultats à destination d'un public plutôt scientifique via une Newsletter et des webinaires (TMS en mai

15 <https://ww1.issa.int/fr>

16 <https://perosh.eu/>

2022, risque chimique en novembre 2022, travail durable en Europe en décembre 2022). L'INRS contribue régulièrement à ces activités.

PEROSH organise également des conférences scientifiques pour ses membres. En 2021 - 2022, ont eu lieu :

- La 4^e conférence PEROSH, organisée en présentiel par l'INSST (Espagne), en septembre 2021. On y a notamment discuté de l'impact de la pandémie sur la santé sécurité au travail. Un compte rendu de ces débats est paru dans la revue Références en santé au travail¹⁷.
- La conférence "Prolonger la vie au travail", hybride, organisée par le STAMI (Norvège) en novembre 2022.
- La conférence "bien être et travail", en ligne, organisée par le CIOP-PIB (Pologne) en juin 2022. Un compte rendu de l'événement est paru dans Hygiène et Sécurité du travail¹⁸.
- Des évènements en marge de conférences importantes dont : la session satellite PEROSH à l'occasion du 22^e congrès mondial sur la santé sécurité au travail (en ligne) en septembre 2021 ainsi que "Défis pandémiques et post pandémiques" au 22^e congrès de l'ICOH en février 2022 (en ligne).

En décembre 2022, l'INRS a pris la présidence du réseau.

Groupe de Sheffield

Ce groupe réunit une fois par an les directeurs des principaux Instituts homologues de l'INRS, qui en est membre depuis sa création en 1988. La réunion se tient en même temps qu'une réunion des Directeurs de PEROSH. Les thèmes abordés sont l'évolution des organismes et les questions d'actualité en santé sécurité au travail.

Une réunion a eu lieu en 2019 mais celle de 2020 qui devait se tenir en Pologne a été reportée en raison de la situation sanitaire. Le cycle de réunions reprendra en 2023.

Commission internationale de santé au travail (CIST)

Fondée en 1906, la Commission internationale de la santé au travail (CIST, ICOH pour International Commission on Occupational Health)¹⁹ est la plus ancienne et la plus importante association scientifique dans ce domaine, avec plus de 2 000 membres issus de plus de 100 pays. Elle est officiellement affiliée à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et à l'Organisation internationale du travail (OIT).

L'INRS en est membre et contribue aux côtés de ses homologues à des actions en vue d'améliorer la santé au travail sur le plan international.

La CIST est rythmée par l'organisation de Congrès internationaux tous les 3 ans.

17 Références en santé au travail Numéro 169, mars 2022, page 89 <https://www.rst-sante-travail.fr/rst/header/la-revue-PDF.html>

18 Hygiène et Sécurité du travail n° 269 – décembre 2022, page 67

19 <http://www.icohweb.org/site/homepage.asp>

Le 33^e Congrès international de la santé au travail (ICOH 2022) s'est tenu dans un nouveau format entièrement virtuel du 6 au 10 février 2022 compte tenu de la pandémie mondiale de COVID-19 ; ce congrès était initialement prévu à Melbourne en Australie.

Les thèmes des séances plénières comprenaient la prévention des maladies infectieuses sur le lieu de travail, la santé mentale et le retour au travail, la résurgence de la silicose, le cycle de travail de 24 heures, les services de santé au travail de base dans les pays à revenus faibles et moyens, le cancer professionnel et le travail dans un climat changeant.

Les sessions plénières ont couvert également les questions liées au COVID-19. En outre, ce sera le principal centre d'intérêt du Forum politique mondial, dont le thème fut "Le travail comme dimension clé de la pandémie COVID-19 : Partager les expériences et les solutions en matière de santé au travail". Parmi les autres points forts du programme, citons les sessions spéciales organisées par les comités scientifiques et les groupes de travail de la CIST et d'autres organismes affiliés à la CIST, ainsi que les sessions de communications orales libres et de posters interactifs pour discuter des questions de santé au travail pertinentes pour les différentes régions du monde.

Comité de pilotage "Santé sécurité au travail par-delà les frontières" - Euro Institut²⁰

La CARSAT Alsace Moselle participe au Comité de pilotage "Santé sécurité au travail par-delà les frontières" - fondé en 1994 sous la coordination de l'Euro-Institut et qui rassemble des représentants des organismes concernés dans le Rhin supérieur des deux côtés de la frontière.

Son objectif est tout d'abord d'acquérir une meilleure connaissance du système voisin mais aussi de favoriser l'échange d'informations et de bonnes pratiques sur des thématiques communes en santé et sécurité au travail.

Un forum franco-allemand "Forêt et transformation du bois, partager une approche nouvelle de la prévention des risques" s'est tenu le jeudi 17 novembre 2022 au siège de la Région Grand Est à Strasbourg.

La filière bois qui va du travail en forêt à sa transformation est, après le BTP, le secteur où le nombre d'AT/MP est le plus élevé.

En effet, aux risques liés à l'utilisation d'équipements de travail s'ajoutent, notamment ceux dus à l'environnement. Les changements climatiques sont à l'origine de crises sanitaires majeures provoquant un dépérissement des forêts et une augmentation des risques biologiques ayant des impacts significatifs sur la santé humaine (maladie de Lyme, chenilles processionnaires, maladies dues aux champignons, ...). Les conséquences du changement climatique et les nouvelles technologies modifient considérablement les conditions de travail.

Dans cette zone transfrontalière où le travail du bois est une activité importante, les préventeurs et les professionnels de la filière ont de nouveaux défis à relever.

L'objectif de ce forum, auquel la CARSAT Alsace Moselle a contribué, consistait à mettre en lumière des mesures concrètes de prévention des risques et de partager des innovations techniques et organisationnelles.

20 https://www.euroinstitut.org/fileadmin/user_upload/03_Fortbildung/Programme/2022/Flyer_FORUM_17.11.2022.pdf

Forum européen de l'assurance AT/MP (2021-2022)²¹

EUROGIP participe depuis sa création aux travaux du Forum européen, dont ceux des groupes "Maladies professionnelles" et "Communication". Concernant ce dernier, il a ainsi pris en charge la maintenance et la mise à jour du site Internet, créé le compte Twitter et il est le correspondant français pour la publication Forum News depuis le lancement de celle-ci.

Comme validée par l'Assemblée Générale du Forum, la refonte du site a été prise en charge par les organismes d'assurance accidents du travail / maladies professionnelles allemand (DGUV) et autrichien (AUVA) pour une mise en ligne début 2021. Il s'agissait notamment de répondre aux obligations liées au RGPD, ce que l'ancienne version ne permettait plus, et de mettre à disposition un espace sécurisé pour les membres du Forum offrant la possibilité de correspondre entre eux. EUROGIP reste partenaire de la DGUV et de l'AUVA pour alimenter le site en informations et faire remonter les éventuelles corrections à apporter.

A l'occasion du 30^e anniversaire du Forum européen de l'assurance AT/MP en juin 2022, EUROGIP a présenté son rapport sur la protection des travailleurs des plateformes²².

Par ailleurs dans le cadre de relations bilatérales, EUROGIP a continué son étroite collaboration avec la DGUV en répondant, pour la France, à différents questionnaires portant sur l'assurance AT/MP des sportifs professionnels, le télétravail, la couverture assurantielle des accidents de loisir.

La direction juridique de l'AUVA (Autriche) a, elle, sollicité EUROGIP en 2022 sur les pathologies qui seraient inscrites sur d'autres listes nationales de MP et ne figuraient pas sur la liste autrichienne et également sur les statistiques de MP reconnues pour pouvoir quantifier les effets possibles de l'inscription de nouvelles MP sur la liste. Une réflexion est en cours sur l'éventuelle mise à jour de la liste nationale de MP.

21 <https://www.europeanforum.org/>

22 https://eurogip.fr/wp-content/uploads/2022/04/EUROGIP_Rapport-plateformes-Europe-2022-Avec-EN-summary.pdf

Relations avec des délégations étrangères

Contrat de coopération avec COMWEL (Corée du Sud)

En fin d'année 2022, un accord de coopération a été signé entre EUROGIP et COMWEL, l'organisme d'assurance AT/MP en Corée du Sud. L'objectif principal est de soutenir le renforcement des capacités en matière de sécurité et de santé au travail et de contribuer à la promotion de la sécurité et de la santé des travailleurs sur les lieux de travail. La coopération vise principalement l'échange d'informations.

Lors de la visite de la délégation conduite par le président de COMWEL en décembre 2022, EUROGIP a pu présenter le système d'assurance AT/MP français et un point en particulier sur la protection des travailleurs des plateformes, sujet qui le préoccupe.

Australie

EUROGIP a reçu une correspondante australienne, responsable des partenariats au sein des services de SST et d'indemnisation des accidents du travail du Queensland, pour lui présenter le système d'assurance AT/MP français.

Jordanie

En juin 2022, des représentants de la Caisse jordanienne de la santé au travail et des accidents du travail ont visité la Direction régionale des risques professionnels de la CRAMIF, dans le cadre d'un jumelage entre la France et la Jordanie.

Cette visite a permis de présenter l'organisation de l'AMRP ainsi que compétences et missions de la CRAMIF, les activités du Centre de Mesures Physique, le dispositif de la Pénibilité²³.

EUROGIP a représenté la DRP lors d'une visite à la CNAM d'une délégation jordanienne, organisée dans le cadre d'un jumelage piloté par Expertise France et réunissant notamment le Directeur Général du Bureau de la Sécurité Sociale jordanien et ses managers. EUROGIP y a présenté, outre les activités du groupement, les grandes lignes de l'assurance AT/MP française.

23 <https://www.cramif.fr/actualites/promouvoir-la-culture-de-prevention-dans-le-monde>

Créé en 1991 par l'Assurance Maladie-Risques professionnels, EUROGIP est un observatoire et un centre de ressources sur la prévention et l'assurance des risques professionnels en Europe.

eurogip.fr/

Activités internationales de l'Assurance Maladie - Risques professionnels

Rapport 2021-2022

Paris : EUROGIP - Réf : Eurogip-186F

ISBN : 979-10-97358-63-1

Directeur de la publication : Raphaël HAEFLINGER

En savoir plus : buffet@eurogip.fr



50, avenue André Lemierre
F-75896 Paris cedex 20
Tél. +33 (0)1 72 60 21 63



51, avenue des Gobelins
F-75013 Paris
Tél. +33 (0)1 40 56 30 40